

## Billet No.26

### Quel Chant de l'Assemblée ?

Communément, on appelle Chant de l'Assemblée – les portions d'offices, bien connues des fidèles, qui les chantent d'après une tradition établie dans une paroisse donnée. Par exemple:

- ✧ à la vigile dominicale: '*Ayant contemplé la résurrection du Christ*', puis
- ✧ le *Credo*, '*Il est digne en vérité*', le '*Notre Père*', '*Recevez le corps du Christ*', dans la liturgie eucharistique, l'office le plus fréquenté.
- ✧ et une variété d'autres textes,

Il est rare qu'une communauté chanta un office entier sans avoir recours à un chœur (la paroisse Saint Jean à Meudon dans la région parisienne doit être signalée, mais elle est une exception et nous y consacrerons un billet prochainement). Ce choix est souvent pris par la direction de la paroisse, le prêtre, et suivant les possibilités, les compétences et le degré de piété des gens qui la forment. Il est généralement admis que faire chanter le peuple croyant est une 'bonne chose'.

Si nous nous tournons vers le Typikon, le recueil qui contient l'ordre des offices, pour savoir ce que l'Eglise dit officiellement, nous serons déçus, car ce recueil se forma au cours des siècles où le peuple ne chantait pas. A la source, le Typikon reflète la tradition formée dans les monastères où les besoins pouvaient être différents de ceux d'une paroisse.

Pour être éclairé dans cette matière, il faut se tourner en détail vers les aspects techniques de la liturgie. Pour exemple prenons les deux tropaires d'après la communion, '*Nous avons vu la vraie lumière*' et '*Que nos lèvres s'emplissent*' qui sont rédigés à la première personne du pluriel – '*nous*'. Il serait normal de les faire chanter à la communauté entière (et qui vient de communier). La même remarque s'applique à toutes les litanies : '*En paix prions...*', '*Accomplissons notre prière...*' Elles sont toutes à la première personne du pluriel. Si on voulait faire valoir ainsi les desseins de la tradition écrite, avec ses prescriptions de grammaire, il faudrait revoir cette tradition et appliquer une pédagogie qui est encore à inventer. Ce serait légitime, mais doit se faire à un niveau diocésain.

La prière par excellence est celle de l'Eucharistie. Elle est toute rédigée à la première personne du pluriel, et présente de nos jours une participation ponctuelle du peuple, mais sous une forme parlée, et non chantée. Ce sont les plusieurs *amen* du diacre, transférés au peuple. Nous reviendrons sur le sens de cette prière fondamentale dans une prochaine livraison.

Dans cette optique, la forme liturgique de ces échanges serait:

- ✧ les dialogues du peuple avec le prêtre ('*et avec ton esprit*', '*cela est digne et juste*' ...)
- ✧ les réponses au diacre ('*Kyrie éléison*'),
- ✧ les acclamations ('*alléluia*', '*amen*')
- ✧ et des chants et des psaumes favoris.

Aujourd'hui, les chanteurs se chargent le plus souvent à tenir le rôle de répondants. Avec le temps il est probable que le Chant propre de l'assemblée prendra de l'ampleur, puisque nos communautés entrent actuellement dans une phase d'étendre leur participation active dans le fait liturgique.